

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 août 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **10** - votants **17**

Présents : BERARD Maxime - CHARPIOT François – DERAMBURE Reynald – DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

Pouvoirs de :
Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle
Mme CHIAPPONI Marina à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme FEUTRIER Lucie
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. MOULIN Dominique
M. GARCIN Aurélien à M. LANOE Loïc
Mme PICHET Christine à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Avenant marché des prestations de nettoyage des locaux – LOT 3

N°20250905-11

Rapporteur : Madame le Maire

Annexe : Avenant au lot 3

Synthèse et exposé des motifs

Les prestations de nettoyage des locaux de la municipalité de Guillestre sont en cours et appellent certains ajustements sur le lot suivant :

- Lot 3 – Ecole maternelle

Les modifications portent sur l'ajout d'une prestation de ménage les mercredis soir en période scolaire, soit 36 jours par an sur la période du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026, afin de remettre en état l'école maternelle occupée par le centre de loisirs.

Cette prestation réalisée jusqu'alors par un agent de la municipalité ne peut plus être assurée en interne, une solution avec un prestataire a donc dû être trouvée.

Il apparaît donc nécessaire de proposer un avenant n°1 au lot n°3 pour acter ces modifications.

L'entreprise titulaire du lot 03, NERA PROPRETÉ, a proposé un devis de 708.84 € HT pour ajouter cette prestation les mercredis.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L 2194-1 et suivants ;

VU les crédits inscrits pour cette opération au budget principal 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal du mardi 2 septembre 2025 ;

CONSIDERANT la prestation à mettre en œuvre à l'école maternelle pour assurer la remise en état des locaux après l'occupation par le centre de loisirs ;

CONSIDERANT que cette prestation complémentaire génère une plus-value sur le lot 3 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** l'avenant n°1 pour le lot 3 conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Entreprises titulaires	Montant de l'avenant € HT	Montant initial du marché € HT	Nouveau montant du marché € HT
Lot 3 : Prestations de nettoyage des locaux de la commune de Guillestre – Ecole maternelle	NERA PROPRETE PROVENCE MICROPOLIS – ROUTE DE MARSEILLE 05001 GAP CEDEX	708.84€ HT	9 986.24 € HT	10 695.08 € HT

- **AUTORISE Mme le Maire** à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 5 septembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 8 septembre 2025
Publié le : 8 septembre 2025